

RÉUNION DES PROFESSEURS DE LETTRES

13 et 14 octobre 2021

Géraldine Camy - IA-IPR - Académie de Guadeloupe

ÉVALUER LES ÉLÈVES AU LYCÉE

DÉROULEMENT

- ▶ Les épreuves anticipées de français : textes de référence et mise à jour
- ▶ Évaluer les élèves au lycée : textes de référence
- ▶ Évaluer les élèves en français au lycée : enjeux et préconisations
- ▶ Évaluer les élèves pour les enseignements de spécialité engageant les professeurs de lettres (HLP, LCA, théâtre et CAV)
- ▶ Échanges

LES ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS

▶ La note de service en vigueur (23.07.2020)

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019312N.htm>

1. Concernant l'épreuve orale

* Première partie de l'épreuve orale

L'épreuve se fonde sur le récapitulatif des œuvres et des textes étudiés durant la classe de première, sur lesquels les candidats peuvent être interrogés dans la première partie de l'épreuve. Ce récapitulatif est établi par l'enseignant de français de classe de première. Sauf mention expliquant et justifiant l'anomalie, chaque objet d'étude doit comporter :

- ***pour le baccalauréat général au moins cinq textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (3 extraits au minimum pour chaque œuvre, 2 extraits au minimum pour le parcours associé) ;***
- ***pour le baccalauréat technologique au moins trois textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (2 extraits au minimum pour chaque œuvre, 1 extrait au minimum pour le parcours associé).***

* Seconde partie de l'épreuve orale

*Ce récapitulatif comporte également une partie individuelle indiquant l'œuvre choisie par le candidat parmi celles proposées par l'enseignant **au titre des lectures cursives obligatoires ou parmi celles qui ont été étudiées en classe** : cette œuvre fait l'objet de la seconde partie de l'épreuve.*

Précision du groupe des Lettres de l'IGÉSR en date du 13.10.2021 :

Les candidats pourront disposer du livre qu'ils auront choisi de présenter lors de la seconde partie de l'oral des épreuves anticipées de français.

Le verbe « pouvoir » rappelant qu'il n'y a pas obligation d'en disposer : c'est à la discrétion du candidat.

2. Concernant l'épreuve écrite

Le sujet offre le choix entre deux types de travaux d'écriture, liés aux objets d'étude du programme.

1) Pour le baccalauréat général : un commentaire ou une dissertation

Le commentaire porte sur un texte littéraire, en lien avec un des objets d'étude du programme de la classe de première. Le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture et justifie par des analyses précises son interprétation et ses jugements personnels. Le texte proposé pour le commentaire n'est pas extrait d'une des œuvres au programme. Cette production écrite est notée sur 20.

La dissertation consiste à conduire une réflexion personnelle organisée sur une question littéraire portant sur l'une des œuvres et sur le parcours associé figurant dans le programme d'œuvres. Le candidat choisit l'un des trois sujets de dissertation, chacun étant en rapport avec l'une des œuvres du programme et son parcours associé. Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés dans le cadre de l'objet d'étude concerné, ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelles. Cette production écrite est notée sur 20.

2) Pour le baccalauréat technologique : un commentaire ou une contraction de texte suivie d'un essai

Le commentaire porte sur un texte littéraire, en lien avec un des objets d'étude du programme de la classe de première, à l'exclusion de l'objet d'étude Littérature d'idées du XVI^e au XVIII^e siècle. Le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture et justifie par des analyses précises son interprétation et ses jugements personnels. Le sujet est formulé de manière à guider le candidat dans son travail. Le texte proposé pour le commentaire n'est pas extrait d'une des œuvres au programme. Cette production écrite est notée sur 20.

*La contraction de texte suivie d'un essai permet d'apprécier l'aptitude à reformuler une argumentation de manière précise, en respectant l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement. Elle prend appui sur un texte relevant d'une forme moderne et contemporaine de la littérature d'idées. **D'une longueur de sept cent cinquante (750) mots environ,** ce texte fait l'objet d'un exercice de contraction au quart, avec une marge autorisée de plus ou moins 10 %. Le candidat indique à la fin de l'exercice le nombre de mots utilisés.*

Le sujet de l'essai porte sur le thème ou la question que le texte partage avec l'œuvre et le parcours étudiés durant l'année dans le cadre de l'objet d'étude La littérature d'idées du XVI^e au XVIII^e siècle. Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés pendant l'année ; il peut en outre faire appel à ses lectures et à sa culture personnelles.

Cette production écrite est notée sur 20 : la contraction de texte sur 10 et l'essai sur 10.

► Les outils d'évaluation dans l'académie (session 2021) / l'épreuve orale

Epreuve anticipée de Français _ session 2021 _ Evaluation des candidats _ EPREUVE ORALE

	Attendus de la prestation orale	Eléments évalués	Notation chiffrée
LECTURE	Lecture correcte et expressive d'un texte déjà connu	- Le candidat lit de manière audible et fait preuve d'une intention de sens	2 points
EXPLICATION	Bonne compréhension littérale du texte	- Le candidat témoigne de sa compréhension littérale du texte	2 points
	Mobilisation des savoirs linguistiques et littéraires nécessaires à l'analyse et références précises au texte étudié	- Le candidat prend précisément appui sur le texte et mobilise des outils d'analyse (procédés littéraires, lexicaux, grammaticaux, syntaxiques)	3 points
	Analyse pertinente au service d'une interprétation	- Le candidat produit une analyse (on pénalise ici le relevé de procédés sans interprétation)	3 points
QUESTION DE GRAMMAIRE	Mobilisation de savoirs linguistiques pertinents	- le candidat utilise un lexique grammatical pertinent	1 point
		- le candidat est capable de construire une analyse syntaxique et de réfléchir sur des faits linguistiques	1 point
ENTRETIEN	Présentation synthétique de l'oeuvre retenue	- le candidat donne les éléments clés de manière claire et synthétique	1 point
	Expression pertinente, justifiée et convaincante d'un choix personnel	- le candidat sait défendre une lecture personnelle, expliquer et justifier ses choix	2 points
	Entrée véritable dans l'échange tirant profit des éléments de relance pour approfondir sa propre réflexion	- le candidat prend appui sur les éléments du dialogue pour produire analyse et argumentation	3 points
	Mobilisation pertinente des connaissances culturelles et artistiques en lien avec le propos	- le candidat établit des liens entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir	2 points

Quelle évolution pour ces critères ?

	Attendus de la prestation orale	Éléments évalués	Notation chiffrée
Lecture	Lecture correcte et expressive d'un texte déjà connu	Le candidat lit de manière audible et montre une intention de sens.	2 points
Explication	Bonne compréhension littérale du texte	Le candidat témoigne de sa compréhension littérale du texte dans un propos clair.	1 point
	Mobilisation des savoirs linguistiques et littéraires nécessaires à l'analyse du texte Références précises au texte étudié	Le candidat mobilise des outils d'analyse en utilisant un lexique précis et approprié (procédés littéraires, lexicaux, grammaticaux et syntaxiques) et en prenant appui sur le texte.	3 points
	Analyse pertinente au service d'une interprétation	Le candidat produit une analyse progressive et pertinente avec un niveau de langue adapté (on pénalise ici le relevé de procédés sans interprétation).	4 points : * 2 points > progression de l'exposé et expression orale * 2 points > pertinence des analyses
Question de grammaire	Mobilisation des savoirs linguistiques pertinents	Le candidat traite effectivement la question posée en montrant une capacité à réfléchir sur des faits linguistiques.	1 point
		Le candidat utilise le lexique grammatical attendu.	1 point

Entretien	Présentation synthétique de l'œuvre retenue	Le candidat expose des éléments saillants de manière claire et synthétique avec une qualité d'expression orale satisfaisante.	2 points
	Expression pertinente, justifiée et convaincante d'un choix personnel	Le candidat présente des arguments et des analyses pour expliquer et justifier ses choix.	2 points
	Entrée véritable dans l'échange, tirant profit des éléments de relance pour approfondir sa propre réflexion	Le candidat prend appui sur l'échange pour enrichir son analyse et son argumentation.	2 points
	Mobilisation pertinente des connaissances culturelles et artistiques en lien avec le propos	Le candidat est capable d'établir des liens entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir, l'expérience du monde et la formation de soi.	2 points

ÉVALUER LES ÉLÈVES AU LYCÉE : CONTEXTE INSTITUTIONNEL

- ▶ « Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 » (note de service du 28.07.2021)

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

- ▶ Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique

<https://eduscol.education.fr/document/5470/download>

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ÉLÈVES POUR LES PROFESSEURS DE LETTRES

▶ En contrôle terminal :

* Épreuves anticipées de français

* Enseignements de spécialité (HLP, LCA, ARTS)

* Grand oral (EDS)

▶ En contrôle continu :

* EDS abandonné en fin de première

L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES EN FRANÇAIS AU LYCÉE

► Enjeux

- * Préparer les élèves au contrôle terminal (EAF)
 - * Contribuer à la constitution du dossier de l'élève pour Parcoursup
 - * Conforter l'égalité de traitement entre les élèves au sein de l'établissement et entre les établissements
- >> Contribuer au projet de l'évaluation de l'établissement et s'inscrire pleinement dans une culture commune de l'évaluation.**

PRINCIPES CLÉS POUR UNE CULTURE COMMUNE DE L'ÉVALUATION

► Les différents types d'évaluation

Type	Quand ?	Fonction ?	Chiffrée ?	Statut ?
Évaluation diagnostique	Au début d'un apprentissage	Connaître le niveau de maîtrise des connaissances et des compétences	Éventuellement	N'entre PAS dans la moyenne de l'élève
Évaluation formative	En cours d'apprentissage	Situer l'élève et permettre à l'élève de se situer au regard des attendus	Éventuellement	N'entre PAS dans la moyenne de l'élève
Évaluation sommative	Au terme d'un apprentissage	Attester un niveau de maîtrise	Oui au lycée	Peut entrer dans la moyenne de l'élève

Les différentes évaluations constituent des jalons dans le parcours d'apprentissage de l'élève.

Elles font toutes l'objet d'une explicitation claire en termes d'attentes et de critères. Elles ne portent que sur ce qui a été explicitement enseigné conformément aux programmes d'enseignement (connaissances et compétences).

▶ **Les évaluations certificatives**

- * sont déterminées par l'enseignant pour constituer la moyenne de l'élève ;
- * sont des évaluations sommatives ;
- * « font l'objet d'une communication transparente et anticipée avec les élèves et leurs représentants légaux ».

NB : En français, les EAF sont les seules évaluations à valeur certificative.

► L'évaluation explicite

« Afin que les élèves comprennent le sens de l'évaluation, celle-ci se doit d'être explicite : chaque élève sait sur quoi il sera évalué, connaît les attendus, les critères d'évaluation et retient de l'évaluation menée le degré d'acquisition atteint ainsi que les éléments à travailler. En cela, l'évaluation fait partie intégrante de l'apprentissage. Elle constitue le retour informé indispensable aux élèves pour progresser. »

Une situation d'évaluation peut donner lieu à une note chiffrée ou à une appréciation non chiffrée qui apporte des indications sur le niveau de maîtrise. »

On exclut donc, par exemple :

- les évaluations sans critères explicites PRÉALABLEMENT travaillés avec les élèves ;
- les évaluations portant sur des connaissances et/ou des compétences n'ayant pas été explicitement travaillées en classe ;
- les évaluations sommatives ne s'inscrivant pas dans un contrat d'évaluation clair pour l'élève ;
- les notes « comptant dans la moyenne » sans qu'aucune copie n'ait été remise aux élèves.

>> « Les évaluations sommatives sont, dans leur format, dans leurs exigences, progressives et proposées dès lors qu'un nombre suffisant d'activités d'entraînement a été réalisé en amont, en classe ou à la maison. Toute note est accompagnée d'appréciations explicites pour attester du niveau atteint en fin de période par un élève. Les commentaires visent à expliciter la progression de l'élève et proposer des pistes de progression. »

PRÉCONISATIONS POUR L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES EN FRANÇAIS

▶ La **moyenne** « pour être significative, repose sur un minimum de :

* **3 notes d'écrit** (dont au moins une évaluant un devoir sur table)

ET

* **1 note d'oral** (y compris sous forme de fichier oral rendu). »

NB : les notes d'oral doivent correspondre à des exercices définis et non à des notes dites « de participation » non critériées.

▶ **Les exercices pris en compte**

- * Des exercices de formes diverses écrits et oraux.
- * Des exercices dont les notes peuvent être coefficientées pour calculer la moyenne (à condition que les principes de calcul soient explicités à l'avance et que l'importance relative de chaque évaluation soit indiquée AVANT l'évaluation).

► Enseignement des **exercices du baccalauréat** et évaluation

** « La progressivité gagne à être située non dans les exercices mais dans les attendus permettant d'évaluer ces exercices - et donc dans les critères d'évaluation, à faire évoluer au cours de l'année en les indiquant au fur et à mesure aux élèves. »*

Des exercices complets doivent être mis en place dès le deuxième trimestre de seconde. Les formats « intermédiaires » comme la rédaction d'un plan, d'une introduction isolée, d'un seul paragraphe « doivent être réservés au premier trimestre de seconde ».

*** L'apprentissage des exercices du baccalauréat doit donc être construit sur les deux années de seconde et de première.**

>> Les projets d'évaluation d'établissement sont l'occasion de réfléchir, en équipe, à une progression commune en termes d'acquisition des compétences rédactionnelles. Trop de progressions communes, quand elles existent, sont aujourd'hui centrées sur les entrées thématiques (les objets d'étude).

▶ Les autres supports d'évaluation

- * écrits d'appropriation ,
- * exposés oraux ,
- * carnets de lecture,
- * ...

► Exemples de situations d'évaluation observées

	Intérêt	Points de vigilance
<p>Dans tous les cas : En quoi cette évaluation s'inscrit-elle dans le parcours d'apprentissage des élèves ? Quel est son statut dans ce parcours ? Les critères d'évaluation sont-ils explicites ? Les connaissances et compétences évaluées ont-elles été travaillées ?</p>		
Contrôle de lecture	<ul style="list-style-type: none"> - Amener les élèves au développement d'une compétence centrale : lire en autonomie et acquérir une culture. - Évaluer la compréhension littérale d'une œuvre. - Donner sur sens à l'évaluation selon son statut et l'accompagnement dont la lecture fait l'objet. 	<ul style="list-style-type: none"> * Questions pointillistes. * Questions évaluant la production d'analyse sans travail préalable en classe. * Critères d'évaluation non explicites (évaluation « à la question »). * Évaluation systématiquement sommative n'ayant pas fait l'objet d'un apprentissage.
Dossier de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élèves de découvrir une œuvre, un auteur, un courant, etc ... - Amener les élèves à la maîtrise de compétences en lien avec la recherche documentaire. - Amener les élèves à la maîtrise de compétences rédactionnelles (reformuler, synthétiser). 	<ul style="list-style-type: none"> * Dans ce cas (« découverte ») : quel est le statut de l'évaluation ? * Qu'évalue-t-on alors ? Les critères d'évaluation sont-ils précisés ? * Les consignes servent-elles l'acquisition de compétences au programme ?
Exposé oral	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élèves l'acquisition des compétences d'expression orale. - Permettre aux élèves de témoigner de leur compréhension de textes documentaires et/ou littéraires. - Impliquer la classe dans la définition de critères d'évaluat°. 	<ul style="list-style-type: none"> * Le travail des compétences évaluées a-t-il été explicite en amont ? * Les attendus en termes de contenus ont-ils fait l'objet d'une fiche de travail ? * Les critères d'évaluation sont-ils précis ?
Contrôle de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élèves l'acquisition de connaissances au programme. - Développer les capacités de mémorisation et de restitution. 	<ul style="list-style-type: none"> * Les connaissances évaluées ont-elles été explicitement travaillées et relèvent-elles du programme ? * Quelles modalités d'évaluation ?